



**GARANTIR
AUX FRANÇAIS LA QUALITÉ
DE LEUR ENVIRONNEMENT
ET DE LEUR ALIMENTATION**

GARANTIR AUX FRANÇAIS LA QUALITÉ DE LEUR ENVIRONNEMENT ET DE LEUR ALIMENTATION

Sommaire

Environnement et santé

4 1 CONSTATS

16 2 AXES DE RÉFLEXION

17 Déchets
Objectif 1 à 5

19 Eau
Objectif 1 à 4

21 Air
Objectif 1 à 3

The background features a large, semi-transparent graphic of the letters 'R' and 'P' in a light green color. The 'R' is on the left and the 'P' is on the right, both rendered in a bold, sans-serif font. The 'R' has a vertical stem and a curved top that meets a horizontal bar. The 'P' has a vertical stem and a large, rounded bowl. The overall composition is minimalist and modern.

CONSTATS
CONSTATS

Environnement et santé

Notre famille politique est à l'origine des marqueurs les plus importants de la politique environnementale de la France :

- 1996 : loi-cadre sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.
- 2005 : sous l'impulsion de Jacques Chirac, la Charte de l'Environnement est intégrée à la Constitution avec le principe de prévention, le principe de précaution, et le principe du pollueur-payeur.
- 2006 : loi sur l'eau et les milieux aquatiques.
- 2008 : Grenelle de l'environnement ; Jean-Louis Borloo, sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, présente le Grenelle 1 qui est adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Le Grenelle 2 suit en 2010 avec la mise en place du triptyque : éviter, réduire, compenser.
- 2011 : proposition de loi de Christian Jacob contre l'exploration et l'exploitation des huiles et gaz de schiste.

DÉCHETS

Cette crise a mis en lumière la limite du pouvoir étatique et de la centralisation en matière de transition écologique

L'État a donné des préconisations dogmatiques sur la collecte des déchets en période de confinement en méconnaissant les réalités locales, donnant ainsi lieu à un florilège de demandes et de décisions irréalistes et contradictoires, notamment sur la protection des agents de collecte. Fort heureusement, les collectivités n'ont pas attendu les consignes de l'État pour faire des choix importants et décisifs. Souvent, elles se sont équipées d'elles-mêmes et ont commandé en masse des masques chirurgicaux pour certaines activités spécifiques aux déchets. La métropole de Nice, par exemple, s'est dotée de masques et d'équipements spécifiques afin de protéger ses agents, tout en demandant à ceux ayant des problèmes de santé de rester chez eux ; les rues ont été désinfectées à l'eau de javel, sans attendre l'avis du conseil scientifique qui tardait à venir.

La crise a démontré que les collectivités territoriales sont les vrais acteurs de la transition écologique dans la prise de décision quotidienne ; elles ont su pallier les défaillances de l'État mais ont été souvent freinées par l'appareil étatique. Les territoires sont en mesure de prendre davantage de responsabilités, s'ils disposent des moyens financiers adéquats.

La fiscalité écologique est brouillonne, illisible et non affectée

La fiscalité écologique représente environ 50 milliards d'euros dans le budget de l'État, soit plus que l'impôt sur les sociétés. Or, force est de constater qu'elle est fragmentée, trop diverse, illisible et mal affectée. Il y a eu une fracture entre le prélèvement fiscal environnemental et la perception qu'en a la population.

Par exemple, aujourd'hui, les déchets, via la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes), pèsent 600 millions d'euros (et pèseront 1 milliard dans les 3 ans) alors que seulement 120 millions d'euros vont à l'ADEME pour financer le plan déchets.

Un fléchage massif de la fiscalité environnementale est nécessaire. Cette crise sanitaire peut être un moyen de refaire le lien entre les niveaux de prélèvements qui existent et leur affectation environnementale.

Les entreprises françaises sont au cœur de l'économie circulaire

La France est pionnière dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets et certaines entreprises peuvent jouer un rôle très important dans la transition vers une société plus durable et être un vrai moteur de la relance économique. Par exemple l'entreprise SULO (350 millions d'euros de chiffre d'affaires, 25 filiales) est un leader européen et mondial dans l'activité de pré-collecte des déchets et travaille depuis 10 ans sur des matières recyclées : au lieu d'imaginer un système qui consiste à récupérer du plastique, le transformer et le réutiliser, elle a fait le pari de récupérer du plastique, le trier, le rendre plus propre et le réinjecter directement sans passer par la phase d'exclusion. Les bacs SULO roulants sont 100 % recyclés depuis quatre ans. Il est essentiel de faire des entreprises les premiers acteurs de la transition écologique.

Les objectifs du projet de loi sur l'économie circulaire sont louables mais doivent être adaptés pour être réalistes

Les objectifs affichés dans la loi : 100 % de plastique recyclé en 2025 ; interdiction de mise sur le marché des emballages plastiques à usage unique d'ici 2040 ; réduction de 50 % d'ici à 2030 du nombre de bouteilles en plastique à usage unique.

En France, nous avons un modèle qui fonctionne plutôt bien. Il est fondé sur la REP, la responsabilité élargie des producteurs, selon laquelle les entreprises paient une écocontribution à un organisme labellisé par l'État qui module cette redevance en fonction des déchets plastiques et papier que l'entreprise produit par an. Dès lors, plus elle produit de déchets plus elle paie, selon un système de bonus-malus vertueux, car l'entreprise est incitée à l'écoconception des produits.

Cependant, selon Plastics Europe, la France se situerait seulement à la 25e position dans l'Union Européenne pour son taux de recyclage, avec 24,2 % des déchets plastiques recyclés en France en 2018 contre 50,1 % en Allemagne ; 49,2 % aux Pays-Bas ; 45 % en Espagne et une moyenne européenne à 40,8 %. Des chiffres à prendre avec des pincettes car les critères d'évaluation ne sont pas les mêmes selon les pays (même si l'Union européenne devrait harmoniser les méthodes de calcul d'ici peu). Par exemple, en Allemagne, un déchet est considéré comme recyclé dès qu'il rentre dans un centre de tri, ce qui n'est pas le cas en France. L'association note cependant que la progression annuelle de la France s'élève à 6,8 %, mieux que la moyenne européenne qui croît de 5,7 %.

Ce faible taux est dû aux différents types de plastiques : le plastique des bouteilles et flacons, qui sont mis dans les poubelles jaunes et sont donc parfaitement recyclables ; les films plastiques qui sont seulement pris en charge par une entreprise en France (Machaon) ; les plastiques que nous ne savons pas recycler (lorsque plusieurs résines plastiques sont mélangées avec certains additifs comme dans les barquettes multicouches, les emballages de charcuterie ou de fromage). La seule solution pour ces déchets est la valorisation énergétique (incinération). La France fait partie des pays européens qui utilisent le plus ce procédé. Selon Eurostat, le total des déchets de matières plastiques en France s'élève à 1 248 558 tonnes en 2016 dont 67,5 % sont incinérés, 25 % recyclés et 7,5 % déposés en décharge. La priorité en France est donc aujourd'hui d'étendre les consignes de tri pour tous les plastiques.

Un autre problème en France est que la part des matières premières recyclées

ne représente que 6 % dans la production de plastique, d'où la nécessité d'augmenter cette part de matières recyclées dans les produits en amont. Il s'agirait donc d'inciter davantage les entreprises à l'éco-conception.

Par ailleurs, la question de la collecte des déchets sauvages, à savoir les mégots ou les déchets dans la rue, est problématique, car il faut prendre en compte le coût de traitement qui implique une contribution de la filière industrielle et des coûts accrus pour les collectivités locales.

La lutte contre l'obsolescence des produits est également un enjeu important et difficile à traiter car à la dimension environnementale s'ajoutent les sujets du pouvoir d'achat et de la liberté d'entreprendre. Les questions environnementales appellent des solutions innovantes non seulement pour ce qui est des questions industrielles mais également en matière de gouvernance à plusieurs niveaux : partenariats public privés, DSP, filières REP. La marche vers une société plus durable ne peut être que collective et décentralisée.

EAU

La France a de l'eau de qualité, en quantité, à un prix abordable

Afin de comprendre les enjeux et de prendre les bonnes décisions, il est primordial de rappeler que nous avons la chance d'être dans un pays qui, par son climat, ses grands fleuves, ses grands plans d'eau, ses barrages hydroélectriques, ses mers et son océan, a de l'eau en quantité, de qualité, et à un prix raisonnable. Le prix moyen de l'eau en France est de 3,6 euros le m³ d'eau. Les fleuves français, sont une chance pour notre pays, et notamment pour l'agriculture car ils sont une source d'irrigation.

La qualité de l'eau s'améliore constamment, grâce aux investissements des collectivités territoriales en matière d'assainissement, grâce aux efforts des industriels et des agriculteurs : la Bretagne est par exemple un modèle européen du fait de ses efforts sans précédent sur l'azote. Les agriculteurs ont engagé beaucoup de moyens pour améliorer la qualité de l'eau, notamment sur les pesticides en divisant par deux la toxicité des molécules présentes dans les nappes superficielles et profondes, et, même s'il reste encore des efforts à faire dans ce secteur, les indicateurs sont globalement positifs, notamment sur les plans d'eau de baignade - les bassins français ont 98 % d'indicateurs positifs. L'eau en France est aussi bien gérée : il y a une déconnexion entre les zones géographiques qui produisent l'eau potable et les zones qui consomment

(zones urbaines) mais l'action des agences de l'eau et la gestion par bassin permettent une solidarité territoriale : 93 % de l'argent prélevé par les agences de l'eau retournent vers les zones périphériques.

La politique de l'eau en France est encadrée par la DCE (directive-cadre sur l'eau), transposée en droit français par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. La DCE arrive à son terme en 2027 et il est nécessaire de la réformer en partie. Il faut notamment, impérativement revoir le système de classement des eaux et son principe « one out, all out ». Sur l'ensemble des critères analysés pour classer l'état d'un point d'eau, d'un bassin de vie ou d'une nappe stratégique (classement qui a une incidence sur les autorisations de pompage et d'exploitation), si un seul critère est considéré comme négatif, c'est l'ensemble de l'eau qui est déclassé. Cette méthode entraîne beaucoup d'inertie et de démotivation car malgré tous les efforts réalisés, un seul point négatif est très pénalisant.

Mais les pénuries d'eau sont possibles et vont s'accroître avec l'évolution démographique et le réchauffement climatique

L'accroissement démographique, entraînant en partie l'augmentation de la consommation d'eau, a des incidences très importantes. Alors qu'à la fin du XIXe siècle, la consommation d'eau par personne et par jour s'élevait à 15-20 L. Elle est montée à 165-170 L en 1975, pour finalement redescendre à 148 L aujourd'hui. Sur les 6 milliards de m³ d'eau pompés chaque année, seulement 7 % sont dédiés aux besoins dits vitaux (1 % pour la potabilité et 6 % pour le lavage de la nourriture).

Par ailleurs, le réchauffement climatique a une incidence directe sur la quantité d'eau car, à quantité de précipitation égale, on estime que 100 millimètres (schématiquement, un mois de précipitation) ont été perdus du fait de l'évaporation et d'un cycle de végétation plus long. Certains bassins sont déjà en pénurie et devront faire des économies : la Loire, le Rhône-Méditerranée-Corse, le bassin Adour-Garonne. Pour le bassin Rhône-Méditerranée-Corse, 40 % des nappes stratégiques sont déficitaires.

Les différents usages de l'eau

La masse globale de l'eau en France s'élève à 33,4 milliards de m³ par an. Le plus gros prélèvement est dû à l'énergie, et notamment au nucléaire (64 %), même si ces prélèvements sont en majorité rejetés. Le secteur agricole,

quant à lui prélève environ 9 % (quatre milliards de m³ d'eau soit 0,8 milliard pour l'alimentation animale et 3,2 milliards pour la production végétale). Cependant, il faut distinguer la consommation nette et la consommation brute d'eau : si le nucléaire semble consommer énormément d'eau, celle-ci est finalement rejetée, alors que l'eau du secteur agricole est intégralement absorbée. En prenant en compte ce phénomène, le prélèvement en eau de l'agriculture s'élèverait à 48 % en valeur brute. S'il y a par ailleurs des inégalités de traitement de la gestion de l'eau selon les territoires et s'il est impératif d'arriver à une approche harmonisée des agences de l'eau, les problématiques restent avant tout locales.

Évaluer les résultats des dernières Assises de l'eau

On estime entre 500 millions et un milliard d'euros par an le coût du traitement d'eau potable dû aux pollutions par les nitrates et les pesticides des aires de captage de l'eau. Le gouvernement devait mettre en place un plan spécifique pour traiter les 1 000 captages prioritaires d'ici fin 2021. Les Assises de l'eau ont fixé un objectif de réduction des prélèvements d'eau de 10 % en 5 ans et de 25 % en 10 ans et de doublement de la superficie des aires protégées contenant des milieux humides d'ici 2030. Au total ce sont 5,1 milliards d'euros, sur la période 2019-2024, qui devraient être apportés par les agences de l'eau, mais le gouvernement actuel a amputé leur budget de 320 millions d'euros en 2020, au profit de l'Office français de la biodiversité.

Vers une généralisation de la tarification sociale de l'eau ?

Depuis 2013, 50 collectivités participent à l'expérimentation pour une tarification sociale de l'eau dont les métropoles de Lille, Nantes, Brest, les syndicats d'eau de Vendée et de Dunkerque ou les collectivités de Nancy, Évry, Angoulême ou Chambéry. Le gouvernement a souhaité ouvrir la possibilité d'instaurer une tarification sociale de l'eau pour toutes les collectivités volontaires.

Le stockage de l'eau

Les barrages hydroélectriques représentent le stockage artificiel d'eau le plus important en France : 7 milliards de m³ pour 447 barrages dans l'hexagone dont la moitié est gérée par Edf pour la production d'électricité. Les règles européennes prévoyant la libéralisation du secteur de l'énergie imposent de

passer un appel d'offre pour le renouvellement des concessions des barrages hydroélectriques français, alors qu'il s'agit d'une ressource stratégique pour la France qui doit être considérée comme patrimoine national. Bon nombre de ces barrages ont vocation à servir de bassins de rétention d'eau afin de pallier les problèmes de sécheresse dans certaines régions et de permettre l'irrigation des cultures, mais c'est loin d'être suffisant : à titre d'exemple la production française de maïs a chuté de 12,6 % en 2018, celle de blé de 5,5 % et celle de tournesol de 22,5 % à cause de la sécheresse.

La France stocke actuellement seulement 6 % l'eau de pluie (relativement peu quand l'Espagne a poussé cette logique au paroxysme en stockant près de 50 % d'eau de pluie). Développer le stockage de l'eau pour irriguer plus de surface, voire constituer des vraies réserves d'eau pour les temps de sécheresse, est un enjeu majeur pour les agriculteurs qui ont déjà fait beaucoup d'efforts en réduisant l'apport d'eau de 30 % environ pour la même quantité de récolte. De nouvelles retenues collinaires d'eau doivent être créées, car les retenues de substitution ne font que modifier l'utilisation et la répartition de l'eau dans les différentes périodes de l'année sans augmenter la quantité d'eau ni permettre d'irriguer plus de surface. Il faut parvenir à stocker plus d'eau pour irriguer plus de surface, avec une utilisation au minimum de l'eau et des moyens financiers pour aider les agriculteurs à faire face aux investissements nécessaires.

Une gouvernance locale est nécessaire afin de permettre à tous les acteurs de négocier et se mettre d'accord sur l'emplacement du bassin et sa consommation. Il faut être très vigilant aux conditions d'emplacement et de remplissage des bassins en identifiant leur capacité spécifique de retenue et d'usage.



La pollution atmosphérique est un enjeu de santé publique

Selon le ministère de la Transition écologique en France, la pollution de l'air extérieur représente :

- 48 000 décès prématurés par an, soit 9 % de la mortalité en France et une perte d'espérance de vie à 30 ans pouvant dépasser deux ans ;
- un coût sanitaire annuel entre 67 et 98 milliards d'euros, évalué par la Commission d'enquête du Sénat en 2015 ;
- 30% de la population atteinte d'une allergie respiratoire.

Au niveau européen, les directives (2004/107 et 2008/50/CE) fixent les obligations pour les États membres de :

- surveiller la qualité de l'air;
- informer les populations sur la qualité de l'air;
- respecter les normes sanitaires fixées pour les 4 principaux polluants : particules (PM₁₀) et particules fines (PM_{2,5}) ; ozone ; dioxyde d'azote (NO₂) ; dioxyde de soufre (SO₂) ;
- mettre en œuvre des plans d'action dans les zones pour lesquelles des dépassements des normes sanitaires sont observés afin qu'elles soient respectées dans les délais les plus courts.

Les sources de pollution de l'air

Les principales émissions de polluants par secteur d'activité en France sont :

- les transports : 61 % des émissions de NO_x, 8 % des émissions de COVnm (com- posés organiques volatiles non méthaniques), 14 % de particules PM₁₀ et 18 % de particules PM_{2,5} ;
- les activités dans les bâtiments (résidentiel et tertiaire) : c'est le secteur le plus émetteur de particules PM₁₀ (31 %) et PM_{2,5} (49 %) et de COVnm (46 %) ;

- L'industrie est à l'origine d'une grande partie des émissions de dioxyde de soufre (83 %) de 40 % des COVnm. À cela s'ajoutent des polluants spécifiques à certaines activités industrielles : chrome, nickel, mercure, cadmium, arsenic ;
- l'agriculture : le secteur est à l'origine de la quasi-totalité des émissions d'ammoniac (97 %) et de 28 % des émissions primaires de PM₁₀.

Depuis 25 ans, la qualité de l'air s'est fortement améliorée en France

Notre famille politique est à l'origine de la politique publique en faveur de la qualité de l'air. Le premier grand rendez-vous législatif sur la qualité de l'air a lieu en 1996 sous le gouvernement Juppé II, autour de la problématique des CFC (chlorofluorocarbures) causant un trou dans la couche d'ozone et des pluies acides. La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie de 1996 a donné naissance à l'essence sans plomb et à un effort conséquent des industriels.

Sur les quarante dernières années, c'est bien le secteur industriel qui a engagé de nombreux efforts sur ce sujet. La loi instaure également une surveillance à travers le système AASQA (Association agréée de surveillance de la qualité de l'air), l'ensemble des associations qui couvrent tout le territoire, via la création de stations de mesure et la gouvernance à travers les PPA (Plan de protection de l'atmosphère). En 1996, pour la première fois, on ne considère pas la qualité de l'air seulement en termes de nuisance visuelle et olfactive mais comme un vrai enjeu de santé publique : la loi instaure le droit de respirer un air qui ne nuit pas à la santé.

C'est sur la période 2010-20, que des progrès spectaculaires ont été faits en France en matière de particules en suspension (PM10 et particules fines) : suite à la directive de 2008, la France a réduit de 30 % les particules fines, essentiellement par la rénovation du chauffage. Sur les particules fines, une baisse s'enregistre, notamment grâce au renouvellement naturel des moteurs, mais également grâce à l'amélioration des chauffages, la réduction des chaudières-fioul et la diminution des foyers ouverts. La situation peut encore être améliorée, notamment sur la sensibilisation de la population aux bonnes pratiques : par exemple, une cheminée ouverte rejette énormément de PM10. Nous avons du bois en quantité et de qualité mais il faut sensibiliser la population à brûler du bois sec dans un foyer fermé avec une très forte combustion.

La France fait l'objet de procédures en cours

La France a été condamnée à l'automne 2019 sur les NO₂ car beaucoup de zones dépassent les normes établies. Le problème est similaire au déclassement des points d'eau : Il y a deux types de stations de mesures, les stations urbaines (au cœur de la ville) et les stations routières (à 2m du bord de la route sur tous les axes). Ces stations mesurent de façon inégale les différents polluants : une zone est déclassée dès qu'une seule d'entre elles est considérée comme mauvaise, même si les autres sont vertueuses. Par ailleurs, ces zones sont découpées de façon administrative : par exemple, la zone de Paris, qui englobe toute l'Île-de-France, avait encore sept stations de mesure au-delà des normes pendant le confinement. De plus la Commission européenne, suivant les normes de l'OMS, tend à baisser les seuils autorisés de polluants, ce qui signifie que des zones aujourd'hui classées vertes pourraient être déclassées dans les années à venir.

D'ici 18 mois ou deux-trois ans, la France pourrait être condamnée financièrement, sous forme d'astreinte journalière, pour mise en danger de la vie d'autrui.

Les nouveaux enjeux de la qualité de l'air

Les micropolluants représentent un nouveau défi, notamment ceux qui proviennent de l'industrie du plastique, mais aussi des émissions automobiles et de la fumée de cigarette. L'industrie a fait de nombreux progrès mais il reste encore du chemin sur les nouveaux polluants et micropolluants, qui devraient être traités à la source plutôt qu'à l'épuration.

Les particules ultrafines (PUF) : des travaux et des recherches sont en cours, notamment autour des aéroports, pour améliorer nos connaissances en la matière et notre capacité à les mesurer.

Du fait du rayonnement solaire et du réchauffement climatique, l'ozone se développe (provenant notamment des NO_x), polluant majeur de l'air et nocif pour la santé, la faune et la flore, et très mobile. Avant, on parlait davantage de pollution l'hiver (chauffage) mais avec la croissance de l'ozone, on parlera aussi de pollution l'été ; si les seuils européens sont abaissés, l'Union européenne pourrait être affichée en permanence comme très polluée.

L'air intérieur est en train de devenir un enjeu majeur car nous passons, en

moyenne, près de 80 % de notre vie dans un milieu confiné (le logement, la voirie, le bureau). Il faut donc garantir que les maisons, (chambres, bureaux) ne soient pas composés d'éléments rejetant des micropolluants. Alors que les rénovations de bâtiments se concentrent majoritairement sur l'isolation pour économiser l'énergie, il serait intéressant d'entamer une réflexion sur les systèmes de ventilation et d'aération. Il faudrait que les écoles d'architecture, par exemple, réfléchissent davantage, dans la conception de bâtiment, à la qualité de l'air.

La nécessité de la bonne gouvernance de la qualité de l'air

Le premier enjeu en matière de qualité de l'air est la connaissance des polluants et ses origines par zone géographique.

Il faut également revoir la gouvernance des PPA, la simplifier et y associer l'ensemble des collectivités territoriales.

Il est aussi urgent d'identifier un binôme de collectivités territoriales qui soit chef de file. Il y a tant d'entités (PPA, SRADDET, etc.) qu'on ne sait plus qui fait quoi. Compte tenu des enjeux et des périmètres, sans que ce soit une compétence exclusive, il faut que les communautés de communes et les régions soient très impliquées avec l'appui des départements.

L'enjeu de la qualité de l'air et l'enjeu climatique ont été séparés. Il faut remédier à cette erreur car le combat est commun : toutes les mesures prises doivent viser à la fois une meilleure qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique. L'exemple du diesel est criant : supposé remplacer l'essence et éviter des émissions de CO₂, il est en réalité responsable de l'émission de nombreuses particules fines nocives pour la santé.

Les priorités par secteur d'activité

L'agriculture : le travail dans les champs, l'épandage d'engrais et de matières organiques ou encore les fosses ouvertes dégagent des particules fines et des NO₂. Les pays nordiques ont déjà rendu obligatoire l'enfouissement des matières organiques et la couverture des fosses. De plus en plus de pays vont leur emboîter le pas. Dès lors, on peut déjà prévoir que l'Union européenne rendra bientôt ces normes obligatoires. Il faut également engager une réflexion sur l'agriculture de conservation et sur certains pesticides pour éviter de retourner les sols. Pour cela, on peut imaginer la mise en place d'une grande

étude comparative des coûts/bénéfices de chaque solution afin de choisir la plus optimale. Par exemple, dans le sud de la France, l'écobuage est, pour l'instant, le meilleur moyen d'éviter les incendies de forêts et doit être maintenu en attendant de trouver mieux.

Le secteur tertiaire et le bâtiment : les nouvelles constructions doivent être aux normes (chauffage et isolation) mais il faut également prendre en compte les enjeux de climatisation. La lenteur du rythme des rénovations en général et le reste à charge important pour les particuliers restent des facteurs bloquants. Les dispositifs d'aide (changement des chaudières fioul, cuves à fioul, isolation etc.) n'entraînent pas un effet de levier assez significatif pour engager des travaux, alors que ces derniers représentent une source d'économie d'énergie et un vrai enjeu pour la qualité de l'air. Le CITE (crédit d'impôt pour la transition énergétique) devrait être remplacé par des primes conditionnées aux résultats des travaux.

Au-delà de l'écoconception des objets du quotidien, il faudrait réfléchir à la construction des bâtiments (matériaux bio-sourcés innovants, etc.) Par ailleurs, les chantiers de démolition sont d'importantes sources d'émission de particules fines. Il faudrait mettre en place des protocoles sur tous les chantiers afin de protéger la qualité de l'air. Par exemple, en Haute-Savoie, les canons à neige sont utilisés comme brumisateurs pour diffuser de l'eau lors des phases critiques des chantiers pour éviter la propagation de particules fines.

Les véhicules : leur durée de vie moyenne (7-10 ans) entraîne un renouvellement plutôt naturel et qui continuera à s'améliorer avec les progrès technologiques, mais il faut également investir dans les secteurs d'avenir tel que les moteurs au gaz naturel et l'hydrogène, le tout-électrique étant illusoire, car, pour les véhicules à batterie, il y a un réel problème environnemental dans l'extraction de la batterie et son démantèlement. Il faut envisager d'étudier l'impact environnemental d'un véhicule sur l'ensemble de sa durée de vie (fabrication, utilisation, démantèlement) et pas uniquement sur l'impact de son utilisation. Il faut absolument éviter que la voiture électrique devienne le « nouveau diesel ».

Il faut être vigilant sur le sujet des véhicules utilitaires. Par exemple, à Chamonix-Genève, le PPA a développé 1 000 utilitaires euro-zéro, qui ne rejettent donc presque pas de polluants dans l'air, et a généralisé ce système à tout le secteur de la vente à emporter sur le territoire. Il faut que les grosses plateformes de livraison notamment, investissent dans des véhicules utilitaires vertueux.



AXES DE
RÉFLEXION

**AXES DE
RÉFLEXION**

DÉCHETS

Nous ne devons pas parler d'écologie mais de développement durable, fondé sur trois piliers : la viabilité économique, la protection de l'environnement et le progrès social. Aucun de ces trois piliers ne devrait être déséquilibré par rapport aux autres. Ce qui signifie qu'il faudra réconcilier économie et écologie et que la transition écologique ne pourra pas se faire au détriment du progrès social et de la croissance économique.

Objectif 1 : Poser des objectifs en matière d'économie circulaire cohérents, réalistes et atteignables

Demander un report de l'obligation de la consigne des bouteilles plastiques et accorder un délai aux collectivités pour atteindre les objectifs de la loi économie circulaire car les taux actuels de collecte des ménages sont bons (70 %), et progressent de manière constante grâce au principe vertueux de la tarification incitative. Par ailleurs, les collectivités ont déjà fait des efforts d'investissement très importants ces dernières années et le principe de la consigne n'a pas prouvé son efficacité.

Objectif 2 : Promouvoir une société durable

Renforcer la lutte contre l'obsolescence programmée en affirmant le principe de garantie sur la durée de vie des appareils électroniques et de l'électroménager et en créant un droit au remplacement des pièces détachées (ex : batteries de téléphones).

Soutenir l'économie sociale et solidaire (qui représente 10 % du PIB) en tant que vecteur du développement durable grâce à ses trois composantes économique, sociale et environnementale, en renforçant sa solvabilité et en valorisant les gisements d'emploi qu'elle représente. Pour financer son développement, soutenir la création d'un fonds d'amorçage abondé par l'État, l'Unedic et les régions comme proposé par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

Soutenir les filières et les activités de réemploi et de réutilisation.

Rationaliser la collecte des déchets : généraliser les puces GPS sur les camions de collecte.

Objectif 3 : Mettre en œuvre un nouvel acte fort de décentralisation

Transférer davantage de compétences aux collectivités avec des moyens pérennes, car les collectivités sont plus agiles que l'État. La loi sur l'économie circulaire n'a pas suffisamment décentralisé et elle remet encore trop de décisions importantes entre les mains de l'État, qui impose ce qui doit être incinéré, stocké, recyclé et taxé si les collectivités n'atteignent pas leurs objectifs.

Les acteurs locaux publics et privés doivent pouvoir disposer d'un guichet unique de l'État pour les demandes d'autorisation des projets. L'actuelle multiplication des demandes auprès de différents guichets à laquelle sont soumis les acteurs locaux est source de retards inutiles, voire de blocages qui empêchent la réalisation de projets.

Objectif 4 : Lancer un grand plan de relance par le volet environnemental

Pour relancer le pays, un grand plan de relance et d'investissement européen et français dans le domaine environnemental est nécessaire. La transition écologique doit devenir un levier important de décentralisation et de relance de l'économie par une coopération entre les collectivités locales et les entreprises.

Définir les secteurs prioritaires d'investissement et les expérimentations des collectivités territoriales qui fonctionnent et que nous devrions pérenniser.

Valoriser les savoir-faire des agriculteurs français pour renforcer l'économie circulaire à travers la valorisation de biodéchets, véritable vecteur de croissance et de valeur ajoutée.

Lancer une stratégie plastique européenne, afin de structurer une véritable filière de recyclage du plastique mécanique mais surtout chimique, facteur d'innovation.

Instaurer la préférence locale dans la commande publique pour qu'elle bénéficie en priorité aux entreprises françaises du secteur des déchets, notamment par les collectivités locales qui doivent être des acteurs de premier plan de la relance économique (elles représentent 70 % de l'investissement public).

Objectif 5 : Mettre en place une fiscalité verte fléchée, lisible, intégralement affectée à la transition écologique

Clarifier la fiscalité environnementale : il faut que « l'eau paye l'eau », « les déchets payent les déchets » et « l'énergie paye l'énergie ».

Informers et communiquer, auprès des élus et de la population sur les détails et le fonctionnement de la fiscalité environnementale.

Encourager la généralisation de la « tarification incitative », une mesure qui a fait ses preuves dans de nombreuses communes et agglomérations.



Objectif 1 : Préserver les ressources en eau

Encourager les pratiques de désimperméabilisation des sols car les nappes stratégiques sont un moyen de stockage naturel efficace de l'eau. Les futures constructions de villes ou de zones économiques devront se faire sans imperméabiliser les sols.

Préserver les zones humides : les zones humides sont indispensables car elles alimentent et améliorent le rendement en eau potable. En moyenne sur le territoire national, on obtient 80 % de rendement en eau potable mais avec des disparités (parfois 50 % sur certaines collectivités) : il faut donc les identifier et investir massivement dans ces zones.

Pousser la recherche sur les nouveaux modes d'irrigation dans certaines zones géographiques. Il est illusoire de penser qu'il sera possible de continuer l'aspersion sur frondaison pendant encore 30 ans.

Lancer une campagne de communication sur les économies d'eau impliquant les milieux socioprofessionnels, l'éducation nationale et les collectivités territoriales.

Développer le stockage de l'eau en mettant en place une gouvernance locale partagée pour permettre à tous les acteurs de s'accorder sur le choix de la localisation du bassin, sa production, l'arrêté de remplissage, en le faisant financer par les agences de l'eau. Il faut notamment veiller à

accompagner financièrement les agriculteurs.

Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'eau

Poursuivre les efforts sur les stations d'épuration en identifiant celles qui ne sont pas encore aux normes et en investissant pour les rénover.

Revenir à l'assainissement non-collectif afin de ne pas abandonner la ruralité.

Accompagner les agriculteurs afin de réduire les effets de pollution diffuse, notamment dans les endroits stratégiques et prévoir des compensations financières pour les agriculteurs qui s'engagent et supportent une baisse du rendement.

Réviser la Directive Cadre sur l'Eau en modifiant notamment le système de classement des eaux et son principe « one out, all out ».

Déclarer les barrages hydrauliques français patrimoine national et s'opposer à leur mise en concurrence dans le cadre du renouvellement des concessions.

Objectif 3 : Consolider et généraliser la gouvernance locale de l'eau

Promouvoir une gouvernance locale systématique pour la gestion de plusieurs usages de l'eau en incitant les élus des grandes collectivités locales à s'investir dans les instances dirigeantes de la politique de l'eau.

Créer un service unique, sorte de « guichet unique », car l'instruction trop longue et le nombre considérable d'intervenants de l'administration, souvent avec des décisions contradictoires, alourdit les procédures et retarde les projets dans les territoires.

Objectif 4 : Garantir des financements pérennes

Préserver le modèle "l'eau paye l'eau" et sanctuariser le budget "eau" des Agences de l'eau afin que la totalité des redevances de l'eau alimente les projets territoriaux.

Garantir les financements des projets par la notion de contrat territorial : sur

un bassin, identifier tous les sujets (réseaux d'eau potable, station d'épuration à rénover, etc.), discuter avec tous les acteurs (communes, coopératives agricoles etc.) et engager un contrat sur 3 ou 4 ans en sanctuarisant le financement.

Se poser la question de la tarification incitative fondée sur le principe du « pollueur-payeur » : plus on consomme d'eau, plus on paye l'eau. Ce principe existe déjà pour les collectivités territoriales et les entreprises dans l'application des redevances des agences de l'eau. Cependant, il faut être vigilant aux effets pervers de cette mesure et envisager des compensations, notamment pour les familles, qui risquent d'être pénalisées.

AIR

Objectif 1 : Mettre en place une gouvernance claire de la qualité de l'air

Décentraliser et clarifier la gouvernance de l'air autour du binôme de collectivités chef de file région/communautés de communes.

Donner la prédominance aux financeurs en rééquilibrant la composition de la gouvernance en deux étages : un étage avec le comité financeur, un étage élargi avec la société civile et l'ensemble des acteurs.

Lier systématiquement les enjeux de qualité de l'air avec les enjeux climatiques.

Objectif 2 : Réduire la pollution de l'air (propositions communes au forum 6)

Dans le transport :

Apprécier le bilan énergétique du véhicule sur le cycle de vie et non pas uniquement sur sa phase d'utilisation.

Lancer un grand plan de développement de l'hydrogène (v. propositions forum 6).

Identifier les flottes de véhicules utilitaires polluants et imposer, dans le cadre du PPA, leur renouvellement en contrepartie d'aides financières.

Inciter les entreprises à faciliter le télétravail.

Dans l'agriculture :

Défendre, auprès des aides de la PAC, des agences de l'eau, de l'ADEME une aide financière pour accompagner les agriculteurs à changer les pratiques culturales polluantes (couverture des fosses, renouvellement du matériel d'épandage...).

Lancer une étude globale sur les coûts/bénéfices des différentes pratiques agricoles pour choisir la plus optimale, en fonction des aires géographiques.

Dans le bâtiment :

Remplacer le CITE par des primes plus concrètes, directes et visibles pour le particulier, conditionnées aux résultats des travaux.

Encourager les constructeurs et les architectes à l'écoconception des bâtiments avec des matériaux bio-sourcés.

Recréer le fonds bois et le fonds air, financés conjointement par l'État et les collectivités.

Mettre en place des protocoles sur les chantiers pour protéger la qualité de l'air et prendre en compte, dans les appels d'offres publics, l'accompagnement du secteur BTP dans les phases critiques de chantier (démolition).

Objectif 3 : Réviser la directive européenne sur l'air

Défendre une méthode de calcul de déclassement des zones plus rationnel qui différencie les stations routières et urbaines.

Revoir les méthodes de délimitation et d'identification des zones géographiques.



**MERCI DE PRENDRE QUELQUES
INSTANTS POUR NOUS FAIRE
PART DE VOTRE RESSENTI VIA LE
LIEN CI-DESSOUS**

<https://bit.ly/3ffQWBy>

RAPPORT D'ÉTAPE DES FORUMS

JUILLET 2020



RETROUVEZ LE RAPPORT D'ÉTAPE DES FORUMS THÉMATIQUES DES RÉPUBLICAINS



DÉCOUVREZ NOS AUTRES LIVRETS